

Vu d'ensemble des programmes des partis

Une aide pour les élections

Septembre 2023

1. INTRODUCTION

Christian Public Affairs a rassemblé les programmes électoraux des six principaux partis politiques suisses et des deux partis qui ont une proximité avec les milieux confessionnels chrétiens (PEV et UDF). L'objectif initial était de compiler un tableau comparatif des programmes électoraux des partis selon les principaux thèmes et valeurs de Christian Public Affairs (CPA), à savoir la personne au centre ; le bien commun ; la solidarité ; la préservation de la création ; et la subsidiarité (État). Cela s'est avéré difficile et le travail a pris de l'ampleur jusqu'à devenir une synthèse des programmes du parti, regroupés selon les cinq valeurs de base de CPA. Ce document a donc été établi à partir des programmes des partis et des informations disponibles sur leurs sites Internets respectifs. Nous nous sommes surtout concentrés sur les revendications et les mesures concrètes. Certaines propositions auraient pu être regroupées sous plusieurs rubriques. Nous les avons placées dans la rubrique la plus pertinente, sans les répéter. Nous nous excusons par avance si nous avons repris certains points de manière incomplète ou erronée et sommes à l'écoute de vos remarques et suggestions. En cas de doute, nous vous recommandons de consulter les programmes originaux sur les sites officiels des partis concernés. Notez que certains partis ont des programmes très complets, tandis que d'autres choisissent de communiquer leurs principales priorités. Si une section est vide ou peu documentée, cela ne signifie pas que le parti n'a pas de position sur le sujet, mais simplement que ces points n'ont pas été développés dans les priorités politiques de cette campagne. Nous espérons que cet aperçu sera une aide utile pour les lecteurs qui souhaitent se faire une opinion sur ces programmes politiques, en plus des nombreux outils qui existent pour connaître le profil politique des candidats. Surtout, nous souhaitons encourager chacune et chacun à prendre le temps de s'intéresser aux défis sociopolitiques de notre époque et à participer aux élections fédérales du 22 octobre 2023.

Michael Mutzner
Collaborateur scientifique chez Christian Public Affairs
Septembre 2023

TABLE DES MATIERE

2. UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (UDC).....	7
2.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	7
DROITS DE L'HOMME.....	7
LIBERTÉ DE RELIGION.....	7
2.2 BIEN COMMUN.....	7
FAMILLE.....	7
SANTÉ.....	7
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	7
SPORT.....	7
ÉCONOMIE.....	8
POLITIQUE DE SÉCURITÉ et DE DÉFENSE.....	8
2.3 SOLIDARITÉ.....	8
SOCIAL.....	8
POLITIQUE FISCALE.....	8
ASILE.....	8
MIGRATION.....	8
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	8
RELATIONS INTERNATIONALES.....	8
2.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	8
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	8
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	9
MOBILITÉ.....	9
2.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	9
ÉTAT.....	9
ÉTAT et RELIGION.....	9
ÉTAT et naturalisation.....	9
MÉDIAS.....	9
3. PARTI SOCIALISTE SUISSE (PS).....	10
3.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	10
DROITS DE L'HOMME.....	10
3.2 BIEN COMMUN.....	10
FAMILLE.....	10
ÉDUCATION.....	10
SANTÉ.....	10
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	10
PLACE FINANCIÈRE.....	11
3.3 SOLIDARITÉ.....	11
SOCIAL.....	11
POLITIQUE FISCALE.....	11
ASILE.....	11
MIGRATION.....	11
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	11
RELATIONS INTERNATIONALES.....	11
3.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	11
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	11
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	12
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	12
MOBILITÉ.....	12
3.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	12
ÉTAT.....	12
ÉTAT (et naturalisation).....	12

MÉDIAS.....	12
4. PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR).....	13
4.1 BIEN COMMUN.....	13
FAMILLE.....	13
ENSEIGNEMENT et ÉDUCATION.....	13
SANTÉ.....	13
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	13
ÉCONOMIE.....	13
POLITIQUE DE DÉFENSE.....	14
POLITIQUE DE SÉCURITÉ.....	14
4.2 SOLIDARITÉ.....	14
SOCIAL.....	14
POLITIQUE FISCALE.....	14
MIGRATION.....	14
ASILE.....	15
RELATIONS INTERNATIONALES.....	15
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	15
4.3 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	15
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	15
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	15
ENVIRONNEMENT (AGRICULTURE).....	16
MOBILITÉ.....	16
4.4 SUBSIDIARITÉ (État).....	16
COMPÉTENCES DE L'ÉTAT.....	16
5. LE CENTRE.....	17
5.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	17
DROITS DE L'HOMME.....	17
LIBERTÉ DE RELIGION.....	17
5.2 BIEN COMMUN.....	17
FAMILLE.....	17
ÉDUCATION et formation.....	17
SANTÉ.....	17
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	17
ÉCONOMIE.....	17
PLACE FINANCIÈRE.....	17
POLITIQUE DE SÉCURITÉ.....	17
5.3 SOLIDARITÉ.....	18
SOCIAL.....	18
ASILE.....	18
RELATIONS INTERNATIONALES.....	18
5.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	18
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	18
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	18
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	19
MOBILITÉ.....	19
5.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	19
ADMINISTRATION FÉDÉRALE.....	19
MÉDIAS.....	19
6. LES VERT-E-S.....	20
6.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	20
DROITS DE L'HOMME.....	20
PROTECTION DE LA VIE.....	20
6.2 BIEN COMMUN.....	20
FAMILLE.....	20

ENSEIGNEMENT et ÉDUCATION.....	20
SANTÉ.....	20
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	21
PLACE FINANCIÈRE.....	21
SÉCURITÉ.....	21
ÉCONOMIE.....	21
6.3 SOLIDARITÉ.....	21
SOCIAL.....	21
POLITIQUE FISCALE.....	21
MIGRATION.....	21
ASILE.....	22
RELATIONS INTERNATIONALES.....	22
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	22
6.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	22
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	22
ENVIRONNEMENT et BIODIVERSITÉ.....	22
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	23
MOBILITÉ.....	23
6.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	23
ÉTAT.....	23
ÉTAT (naturalisation).....	23
7. PARTI VERT LIBÉRAL SUISSE (PVL).....	24
7.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	24
7.2 BIEN COMMUN.....	24
FAMILLE.....	24
ÉDUCATION et formation.....	24
SANTÉ.....	24
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	24
ÉCONOMIE.....	24
PLACE FINANCIÈRE.....	25
7.3 SOLIDARITÉ.....	25
POLITIQUE FISCALE.....	25
ASILE.....	25
MIGRATION.....	25
INTERNATIONAL.....	25
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	25
7.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	25
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	25
ENVIRONNEMENT et BIODIVERSITÉ.....	26
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	26
MOBILITÉ.....	26
7.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	26
ÉTAT.....	26
ÉTAT et procédures de naturalisation.....	26
8. PARTI ÉVANGÉLIQUE (PEV).....	27
8.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	27
DROITS DE L'HOMME.....	27
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.....	27
8.2 BIEN COMMUN.....	27
FAMILLE.....	27
ÉDUCATION.....	27
SANTÉ.....	27
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	27
ÉCONOMIE.....	28

PLACE FINANCIÈRE.....	28
POLITIQUE DE SÉCURITÉ.....	28
8.3 SOLIDARITÉ.....	28
SOCIAL.....	28
ASILE.....	29
8.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	29
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	29
ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITÉ.....	29
MOBILITÉ.....	29
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	29
8.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	29
ÉTAT.....	29
ÉTAT et RELIGION.....	29
9. UNION DÉMOCRATIQUE FÉDÉRALE (UDF).....	30
9.1 LA PERSONNE AU CENTRE.....	30
DROITS DE L'HOMME.....	30
LIBERTÉ DE RELIGION.....	30
PROTECTION DE LA VIE.....	30
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.....	30
9.2 BIEN COMMUN.....	30
FAMILLE.....	30
ÉDUCATION et formation.....	30
SANTÉ.....	31
PRÉVOYANCE VIEILLESSE.....	31
9.3 SOLIDARITÉ.....	31
SOCIAL.....	31
ASILE.....	31
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	31
RELATIONS INTERNATIONALES.....	31
9.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION.....	31
APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE.....	31
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	32
9.5 SUBSIDIARITÉ (État).....	32
ÉTAT.....	32
ÉTAT ET ÉGLISE.....	32
MÉDIAS.....	32

2. UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (UDC)

2.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- **Liberté d'expression** : abrogation de la norme pénale contre le racisme ; pas de prescriptions (en particulier dans l'administration, à l'école, etc.) pour l'introduction d'une écriture inclusive.
- **Femme / homme** : rejette les systèmes de quotas
- Contre la restriction de l'utilisation de l'**argent liquide** comme moyen de paiement (vie privée)

LIBERTÉ DE RELIGION

- **Liberté de croyance et de religion**, tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les valeurs et l'ordre juridique suisses
- Application systématique de l'**interdiction de se dissimuler le visage** et l'interdiction du port du foulard dans les écoles et les jardins d'enfants
- **Pas de financement public des imams** dans les centres d'asile, les prisons et l'armée
- Demande une **interdiction systématique des communautés qui ne respectent pas la Constitution fédérale suisse** ;
- pas de reconnaissance des communautés religieuses non occidentales en tant qu'entités de droit public et pas de formation étatique du clergé de ces communautés religieuses.

2.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- **Suppression de la pénalisation du mariage** (mais refus de l'imposition individuelle).
- Pas de développement du congé de paternité ou du congé parental
- **Idéologie du genre / de la transidentité** : les institutions qui diffusent des idéologies du genre et de la transidentité ne doivent pas le faire avec l'argent des contribuables ; suppression des bureaux de l'égalité / inclusion et des postes similaires au niveau de la Confédération, des cantons, des communes et des universités ; pas d'argent public pour les toilettes genrées, les changements de noms de rues, etc.

SANTÉ

- Garantir la **liberté de choix en matière d'assurance**
- **Éviter les prestations superflues** afin de freiner la croissance des primes
- Dans le domaine des soins de longue durée, encourager davantage l'aide de voisinage, le soutien de la parenté, le bénévolat et les formes de soins innovantes par des incitations fiscales
- Les primes d'assurance-maladie de l'assurance de base doivent pouvoir être entièrement déduites des impôts.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- Demande l'exonération des rentes AVS des impôts fédéraux et cantonaux

SPORT et CULTURE

- Soutient le sport de masse, le sport d'élite, le sport scolaire
- Salue le bénévolat et la culture de l'initiative personnelle des citoyens ;
- Réduire le soutien à la culture au niveau fédéral et les subventions aux institutions culturelles.

ÉCONOMIE

- Pour un **marché du travail libéral**, contre une réglementation croissante et des charges bureaucratiques pour les entrepreneurs
- **Réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger** : pour l'approvisionnement en électricité et en énergie, pour les denrées alimentaires, les médicaments et autres biens de première nécessité.
- Renforcer la **sécurité alimentaire** en portant le taux d'autosuffisance à au moins 60%.
- **Internet libre et neutre** ; concurrence sur le marché des télécommunications, mais approvisionnement des régions périphériques avec les moyens de communication les plus modernes garanti (développement du réseau de fibres optiques et **du réseau mobile 5G**)
- des prix de produits couvrant les coûts et une formation des prix transparente dans **l'agriculture**

POLITIQUE DE SÉCURITÉ et DE DÉFENSE

- mettre à disposition les moyens nécessaires pour **l'armée** et la défense nationale (au moins 1 pour cent du produit intérieur brut (PIB)) ; **abolir le service civil**
- **pratique de la tolérance zéro, en particulier pour les délits violents**, avec des peines tangibles et une exécution conséquente des peines

2.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- **Contre le développement de l'État social** ; s'oppose à l'étatisation du deuxième pilier

POLITIQUE FISCALE

- **Réduction des impôts**, taxes et redevances (sauf : introduction d'un "impôt sur l'immigration")

ASILE

- **Interdire l'immigration par la voie de l'asile** ; interdire ou limiter le regroupement familial
- Expulsion des résidents illégaux et des étrangers criminels
- Faire appliquer **l'accord de "Dublin"** (pays tiers sûrs).

MIGRATION

- Stopper l'immigration "incontrôlée" (initiative "Pas de Suisse à 10 millions")
- Privilégier les **professionnels qualifiés** plutôt que les travailleurs à bas salaires
- Contre le **"Pacte migratoire"** de l'ONU
- Critique envers **la libre circulation des personnes** ;
- **Limitation des prestations sociales** pour tous les immigrés
- **Retrait du permis de séjour** si la dépendance à l'aide sociale dure plus de deux ans.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Forte réduction et limitation dans le temps des dépenses d'aide publique au développement
- Les dépenses d'asile doivent être entièrement imputées au budget de l'aide au développement

RELATIONS INTERNATIONALES

- Suisse non-alignée et indépendante
- Garantir une **neutralité** permanente et **armée** de la Suisse dans la Constitution
- la Suisse, en tant que petit Etat, doit offrir ses **bons offices et son savoir faire diplomatique** au lieu de vouloir s'immiscer parmi les grandes puissances (par ex Conseil de sécurité ONU).

2.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- Approvisionnement local en électricité, **composé d'énergie hydraulique, d'énergie nucléaire et de nouvelles énergies renouvelables**. Soutient les nouvelles technologies comme les

- carburants synthétiques et les nouvelles technologies de stockage
- S'**oppose aux interdictions technologiques**, comme par exemple l'interdiction du chauffage au mazout ou l'interdiction de circuler pour les voitures à essence ou diesel
 - S'**oppose aux taxes d'incitation et de promotion de l'État** ainsi qu'à d'autres réglementations, prescriptions et interdictions dans le domaine de l'énergie ;
 - **Contre les subventions** et, en ce qui concerne la fixation des prix de la production et de la transmission du réseau, le fait de favoriser les monopoles ;
 - Préconise **des incitations fiscales** dans le domaine de l'environnement et du climat, par ex. une **déduction fiscale de 100 % pour le remplacement du chauffage et du chauffe-eau**.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Contre la destruction de terres cultivables**, par ex. lors de la revitalisation de cours d'eau
- Contre les nouvelles réglementations en matière de protection des animaux, des eaux et de l'environnement, qui entraînent une hausse des coûts et des complications administratives
- Stopper la propagation des grands prédateurs (**loup**).

MOBILITÉ

- Projets **autoroutiers** ; Pas d'interdiction des moteurs à essence ou diesel
- Aménagement des tronçons autoroutiers surchargés et mise en œuvre des projets en suspens.
- **Non aux péages des tunnels, au road pricing, au mobility pricing, aux taxes CO2 sur les carburants, à la vignette électronique, à l'augmentation du prix de la vignette autoroutière et aux augmentations de la RPLP.**

2.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- **Réduction des dépenses.** La loi sur le frein à l'endettement doit être strictement respectée. Suppression ou **adaptation des privilèges des fonctionnaires**.

ÉTAT et RELIGION

- Adhère aux **fondements chrétiens et occidentaux** de l'État, de l'ordre juridique et de la culture suisses
- **Hymne nationale et croix suisse** doivent être conservées.

ÉTAT et naturalisation

- Lier la **naturalisation** à la connaissance d'une langue nationale (niveau C1)
- Naturalisation à l'essai, afin que les personnes qui commettent des délits peu après avoir obtenu le passeport suisse puissent se voir retirer la nationalité.

MÉDIAS

- **Initiative SSR** : " 200 francs, c'est suffisant" ; Médias indépendants et libres (concurrence).

3. PARTI SOCIALISTE SUISSE (PS)

3.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- **Égalité** pour les femmes et les personnes queer.
- Plus de prévention contre le **sexisme ordinaire et la violence envers les femmes et les personnes queer** ; une meilleure protection pour **les familles arc-en-ciel** et d'autres mesures **contre l'homophobie et la transphobie**.
- Le droit pénal doit reconnaître la réalité de la violence sexualisée : "**Seul un oui est un oui**".
- Mise en œuvre complète de la Convention d'Istanbul, notamment par le biais d'une **stratégie nationale contre la violence à l'égard des femmes**, de la création d'un **observatoire de la violence à l'égard des femmes** et de la garantie d'une formation suffisante des policiers et des membres des forces de l'ordre.
- L'**accès à la justice pour tous les justiciables** : La voie vers les tribunaux suisses doit être ouverte à tous, indépendamment des moyens financiers.
- Assurer la **participation politique pour tous** - en particulier pour **les personnes handicapées**
- **Le commerce de matières premières** via la Suisse doit être soumis à des règles claires - en faveur des personnes et de l'environnement, et non pas en faveur du profit

3.2 BIEN COMMUN

- Souhaite agir partout où le **pouvoir d'achat** est sous pression : les loyers, les primes d'assurance maladie, les charges locatives et les coûts des transports publics.

FAMILLE

- **Les salaires** doivent permettre aux familles et aux personnes seules de vivre (renchérissement).
- Une loi-cadre nationale pour mieux soutenir les **familles financièrement faibles**
- **Des allocations familiales** qui protègent les familles monoparentales de la pauvreté.
- **Initiative pour les crèches** : il doit y avoir suffisamment de places de crèche abordables. Les frais de crèche ne doivent pas dépasser 10 % du revenu des parents.
- Introduction d'un **congé parental** de 38 semaines au total

ÉDUCATION

- Chaque enfant a droit à une bonne éducation. L'**école publique** doit donc être la meilleure. Il faut des structures d'accueil extrafamilial, des offres préscolaires et d'accompagnement scolaire, des écoles à plein temps et un système scolaire intégratif.
- Pour une entrée réussie dans la vie professionnelle, nous avons besoin de suffisamment de **places d'apprentissage**, et pour un accès équitable aux études, de bourses équitables.
- Les compétences dans l'utilisation **des médias sociaux** et la conscience critique de la protection des données doivent être enseignées à tous les niveaux d'éducation.
- La Suisse doit **former elle-même ses spécialistes** au lieu de les débaucher à l'étranger.

SANTÉ

- Aucun ménage ne doit consacrer plus de 10 % de son revenu disponible **pour les primes d'assurance maladie** (voir l'initiative pour la suppression des primes).
- Promouvoir spécifiquement **la recherche médicale sur le genre**

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- pour une **AVS** forte et contre le démantèlement des rentes ; le travail familial et le travail à temps partiel doivent également être pris en compte.

PLACE FINANCIÈRE

- pas d'investissements qui portent atteinte au climat, à la biodiversité ou aux droits de l'homme
- Les milliards des oligarques devraient être gelés.
- **Numérisation** : un internet performant et une bonne infrastructure numérique pour tous

3.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- système social stable et pour une société qui fonctionne et qui est solidaire. Le travail doit être rémunéré et les coups du sort ne doivent pas être un risque de pauvreté.
- **Salaires minimums** ; contre les emplois précaires ; bonnes **conventions collectives de travail** ; meilleure **protection contre le licenciement** pour les employés plus âgés.

POLITIQUE FISCALE

- **Politique fiscale** : contre plus d'allègement pour les entreprises, les gros actionnaires et les personnes fortunées ; Soutient les efforts pour un **impôt minimum mondial**
- lutter contre les nouveaux privilèges fiscaux tels que la **taxe sur le tonnage pour les entreprises de transport maritime et de matières premières**
- Création d'une **taxe sur les transactions financières** coordonnée au niveau international
- Introduction d'un **impôt progressif sur les gains en capital** pour corriger le déficit d'imposition des gains de cours, des titres et des valeurs réelles. Les revenus du capital doivent être plus fortement imposés que les revenus du travail.

ASILE

- Accueillir davantage de réfugiés de guerre et de crise de manière coordonnée au niveau européen

MIGRATION

- Le retrait du droit de séjour dues à la perception de l'aide sociale ne doit plus être appliqué après dix ans de séjour régulier en Suisse.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- la **coopération au développement généreuse**, la lutte contre la pauvreté et la faim doit être renforcée
- La coopération suisse au développement doit contribuer à la **mise en place de systèmes fiscaux performants et transparents** dans les pays partenaires, afin de lutter efficacement contre l'évasion fiscale. Par exemple dans le commerce des matières premières.

RELATIONS INTERNATIONALES

- Renforcer la **démocratie** et la **société civile** tout comme les institutions internationales de l'**UE** et de l'**ONU**.
- Moyen terme : **adhésion à l'UE**

3.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- Soutient l'**initiative du fonds climatique** : chaque année, **entre 0,5 et 1 % du PIB** doit être investi dans le **renouvellement écologique** de la Suisse. Objectif : **panneaux solaires** sur l'ensemble du territoire ; **assainissement des bâtiments**, et développement des **transports publics**. Devenir indépendant du pétrole, du gaz et de l'uranium
- Investissements publics dans la sécurité d'approvisionnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Investissements** publics dans la lutte contre le changement climatique
- Les exigences en **matière de protection phytosanitaire** doivent être renforcées (dans l'agriculture) ; **Taxe d'incitation** sur les pesticides et suppression du taux réduit de TVA sur les pesticides.
- Le **moratoire sur les OGM** doit être prolongé et les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **L'économie circulaire** est la seule qui soit viable : la transformation de l'économie doit progresser en conséquence.
- Promouvoir **la vente directe** avec de meilleures conditions-cadres

MOBILITÉ

- Promouvoir **la mobilité douce** (développer les chemins pour les piétons et les cyclistes).
- Promouvoir **les transports publics** ; transfert de la route au rail ; service universel dans toutes les régions du pays et dans les régions périphériques

3.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- Protéger et développer le **service public** : Les transports publics, la poste et les télécommunications, l'approvisionnement en énergie et en eau, mais aussi l'AVS, l'école obligatoire et la santé publique.
- Les **parlementaires** doivent **déclarer** les **flux financiers** liés à leurs intérêts respectifs, y compris lorsqu'ils acceptent des voyages de la part d'organisations de lobbying, d'associations et d'organisations gouvernementales.
- Une **accréditation** officielle **des lobbyistes** pour le Palais fédéral, ouverte et transparente.

ÉTAT (et naturalisation)

- **Assouplir les conditions de naturalisation** et mettre en place des procédures de naturalisation appropriées, équitables et respectueuses des principes procéduraux.
- Introduction du droit **de vote et d'éligibilité pour les étrangers et étrangères** après cinq ans de séjour en Suisse

MÉDIAS

- Les développements dans le domaine de la presse doivent **favoriser la diversité** et promouvoir la cohésion et la démocratie.
- L'offre de la **SSR** fait partie du service public et doit renforcer la cohésion culturelle et nationale et contribuer à l'éducation et au divertissement.

4. PLR. Les Libéraux-Radicaux (PLR)

4.1 BIEN COMMUN

FAMILLE

- Améliorer la **compatibilité entre travail et famille** (améliorer les structures d'accueil extrafamilial par les cantons et les communes, permettre un congé parental flexible, introduire **l'imposition individuelle**).
- Accès aux moyens de **procréation médicalement assistée pour les couples de même sexe**
- Introduire le **PACS (partenariat enregistré** comme alternative complémentaire au mariage).
- Introduire un **congé parental** flexible (congé parental de 16 semaines : 8 semaines réservées aux mères, le reste à répartir librement entre les parents)
- **Les déductions fiscales** pour la garde externe des enfants doivent inciter les entreprises à offrir des possibilités de garde ; promotion des crèches privées dans les cantons

ENSEIGNEMENT et ÉDUCATION

- pas d'**académisation superflue**
- Plus de transmission de **compétences entrepreneuriales** dans les programmes de formation de la Confédération
- Soutien à la formation initiale et continue, notamment par le biais de **déductions fiscales**
- Harmonisation des **programmes scolaires** au niveau suisse (concordat HarmoS)
- Promouvoir les **compétences numériques** dans l'éducation et la recherche et adapter le système éducatif aux exigences de la numérisation.
- **Exploiter** les possibilités de **l'intelligence artificielle**. Adapter le système éducatif en conséquence.

SANTÉ

- Plus de **concurrence entre les prestataires de soins ; liberté de choix** pour les patients grâce à des classements de qualité et à une diversité de modèles d'assurance et de soins
- Concentrer les offres coûteuses et hautement spécialisées afin d'obtenir des solutions plus efficaces et globalement moins coûteuses.
- Augmentation de la marge de manœuvre pour des **modèles d'assurance alternatifs** qui augmentent la liberté de choix des patients (adaptation du catalogue de prestations, contrats pluriannuels, réseaux de soins, franchises à option, flexibilité dans la fixation des primes).
- **Bonus au lieu de malus** : rabais sur les primes pour les patients qui agissent de manière responsable et choisissent des prestataires plus avantageux dans le cadre de modèles d'assurance alternatifs
- Promouvoir la **prévention** qui incite correctement à adopter un comportement sain.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- Augmenter l'**âge de la retraite à 66 ans, puis le coupler à l'augmentation de l'espérance de vie**.
- Suppression de la déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle
- Taux de cotisation uniforme pour toutes les générations ; harmonisation des conditions d'accès à la LPP et à l'AVS
- Dépolitisation du taux de conversion minimal ou du taux d'intérêt minimal pour stopper la redistribution des jeunes vers les personnes âgées
- **Libre choix de la caisse de pension** avec implication de l'employeur

ÉCONOMIE

- Simplification des processus administratifs (**numérisation**)
- Faciliter l'**utilisation de la technologie moderne**, ne pas interdire la technologie à titre préventif
- Introduire un **frein à la réglementation**

- Introduire un taux unique de **TVA** et simplifier la TVA dans les transactions commerciales
- Pas de distorsion de la concurrence par les entreprises d'État
- Promouvoir l'**entrepreneuriat** (faciliter la création d'entreprises)
- Un **droit du travail** moderne et flexible sans bureaucratie inutile ; des emplois à temps partiel, le job-sharing et le home-office grâce à la suppression des obstacles réglementaires
- Les mauvaises incitations qui éloignent **les travailleurs âgés** du marché du travail doivent être éliminées
- Faciliter le recrutement de **professionnels issus de pays tiers**.
- Télécommunications : **mettre en œuvre la 5G ; préparer la 6G** ; étendre le réseau de fibre optique
- Plus de logements grâce à moins de prescriptions : construire doit être plus attractif, par exemple en assouplissant les prescriptions de protection contre le bruit ; assouplissement de la protection des monuments et du patrimoine ; accélération des permis de construire
- Favoriser fiscalement la constitution de réserves de travail

POLITIQUE DE DÉFENSE

- **Modernisation de l'armée.** L'effectif réglementaire doit être porté à 120 000 militaires ; augmenter le budget de l'armée à 7 milliards de francs ; anticiper les projets d'armement prêts à être acquis ; réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger en matière d'armement ; renforcer les cybercapacités de l'armée ; **améliorer la cyber-résilience.**
- **Renforcer la protection de la population et la protection civile** grâce à des ressources humaines et financières suffisantes.
- Vérifier le **stockage des réserves**
- Meilleure anticipation et gestion des crises : Informations précoces de la part des Services de renseignement ; optimiser la gestion de crise.
- Identifier clairement les risques en matière de politique de sécurité (par exemple : la Russie)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

- Utilisation de la **vidéosurveillance** dans les lieux dangereux
- Afin de désengorger les prisons et de réduire les coûts d'exécution, **les détenus étrangers doivent être davantage transférés dans leur pays d'origine pour y purger leur peine.**

4.2 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- Logements subventionnés par l'État uniquement pour les personnes qui en ont vraiment besoin.

POLITIQUE FISCALE

- **Imposition individuelle** pour chacun sur la base de son revenu
- **Pas d'impôt sur les gains en capital** et pas de charge encore plus élevée sur les hauts revenus et la fortune
- Réforme de l'**impôt anticipé pour les entreprises**
- Suppression échelonnée des droits d'émission sur le capital propre, du timbre d'assurance et du droit de timbre de négociation
- Simplification du système fiscal (**Swiss Easy Tax**)

MIGRATION

- **Réformer le système de contingentement** afin de mieux répondre aux besoins de l'économie suisse. La **facilitation de l'admission** pour les ressortissants de pays tiers titulaires d'un diplôme universitaire suisse
- Empêcher l'immigration vers les systèmes sociaux en appliquant systématiquement la législation sur les étrangers.
- **Limitation du regroupement familial** par des conditions strictes (conventions d'intégration,

garantie de l'autonomie économique)

ASILE

- Limiter l'**accueil des réfugiés** : pas de réfugiés économiques ni de réfugiés de la pauvreté
- **Appliquer les accords de Dublin de manière cohérente.**
- La réinstallation durable de réfugiés ayant particulièrement besoin de protection (**programmes de réinstallation**) ne doit être autorisée que si des capacités sont disponibles en Suisse.
- Statut de protection S : toujours **orienté vers le retour.**
- Promouvoir le retour volontaire en coopération avec l'UE

RELATIONS INTERNATIONALES

- **Adapter la neutralité** aux nouveaux défis : une politique étrangère indépendante, **axée sur les intérêts de la Suisse** et garantissant notre prospérité.
- **Développer la coopération militaire avec l'OTAN**
- Assurer l'**attractivité** de la Suisse et de **Genève en tant que siège d'organisations internationales.**
- Politique active de la Suisse dans les organisations internationales. Objectif : **siéger au G-20.**
- Renforcer le **rôle** traditionnel de **médiateur** de la Suisse dans les conflits, dans le cadre de notre neutralité.
- **Accords de libre-échange** avec les principaux partenaires commerciaux ; mise à jour des accords existants.
- **UE** : développement de la **voie bilatérale** ; **pas d'adhésion à l'UE, pas d'adhésion à l'EEE** ; nouveaux accords tels qu'un accord sur le marché de l'électricité, un accord sur les services financiers (FDLA) et un accord sur la santé.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Renforcer la **focalisation géographique et thématique de la CI** et établir un lien stratégique entre **les objectifs de la politique de développement et ceux de la politique migratoire.**

4.3 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- **Rénovation** énergétique **du parc immobilier** par le biais de normes d'efficacité énergétique et d'incitations fiscales ; accélération de la diffusion d'instruments de contrôle et de mesure intelligents (compteurs intelligents).
- **Amélioration de l'efficacité des véhicules grâce à des valeurs limites de CO2** conformes aux normes européennes.
- **Ouverture** complète **du marché de l'électricité** (liberté de choix pour consommateurs et PME).
- **Intégration** avantageuse **de la Suisse dans le marché intérieur de l'énergie de l'UE.**
- Simplifier les procédures d'autorisation et exploiter les possibilités offertes en Suisse
- Développer les technologies de production et de stockage d'électricité existantes et explorer de nouvelles technologies.
- Développer et transformer l'infrastructure du réseau électrique intelligent et garantir la stabilité du réseau.
- Pas d'**interdiction de technologie** (p. ex. **centrales nucléaires**).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réduire les risques liés à l'utilisation **d'engrais** et de **pesticides** grâce à la technologie, à l'innovation et à la formation.
- **Les produits phytosanitaires** particulièrement nocifs doivent être interdits conformément à l'état actuel des connaissances scientifiques.

ENVIRONNEMENT (AGRICULTURE)

- Éviter le gaspillage des **terres cultivables** ; améliorer la qualité des sols, de l'air et de l'eau.
- **les paiements directs soient** davantage axés sur **des objectifs concrets** tels que la promotion de la biodiversité et la protection des ressources naturelles.
- Une ouverture progressive du marché, soutenue par des mesures financières transitoires, afin d'accroître la compétitivité.

MOBILITÉ

- **Rail** : amélioration du réseau dans tout le pays ; augmentation de la capacité et densification
- **Route** : élimination des goulets d'étranglement par des **augmentations de capacité** ou de **nouvelles constructions** ; meilleure coordination entre routes cantonales et nationales
- **Aviation** : optimiser les heures d'exploitation des aéroports nationaux ; renforcer l'aviation d'affaires et privée sur les aéroports régionaux ; développer les aéroports régionaux

4.4 SUBSIDIARITÉ (État)

COMPÉTENCES DE L'ÉTAT

- Freiner la croissance des dépenses
- Contre une bureaucratie lourde : culture de la **responsabilité individuelle** et du bon sens au lieu de la surréglementation dans chaque domaine de la vie (par exemple, taxe sur le sucre).
- **Numérisation** : l'utiliser au profit des entreprises (notamment introduire rapidement l'**E-ID** comme base, développer **les services d'e-gouvernement**).

5. LE CENTRE

5.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- Un salaire égal pour un travail égal, **l'équité salariale** entre hommes et femmes

LIBERTÉ DE RELIGION

- La **prévention active des sociétés parallèles**, afin que nous puissions continuer à vivre dans une communauté ouverte et tolérante.

5.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- **Lutter contre la discrimination des couples enregistrés et des couples mariés en matière d'impôts et d'AVS** (voir aussi les initiatives populaires).
- Les familles sont soulagées de leurs **primes d'assurance maladie**.
- **Possibilités de déductions** fiscales plus élevées **pour les familles en cas de frais effectifs de garde par des tiers** ; les nouvelles **places de crèche** sont encouragées financièrement par la Confédération.

ÉDUCATION et formation

- **Égalité des chances** dans l'éducation ; enseignement d'une **deuxième langue nationale**

SANTÉ

- Introduction d'un **frein aux coûts** (voir initiative populaire) dans le secteur de la santé, afin que les coûts de la santé n'augmentent pas plus que les salaires.
- Numérisation dans le secteur de la santé, mise en œuvre systématique du dossier électronique du patient ; réduction des tarifs et du prix des médicaments afin de supprimer les incitations perverses aux traitements inutiles.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- AVS : réforme qui place le principe des trois piliers de la prévoyance vieillesse sur une base financière solide, **garantit des rentes également pour les générations futures** et veille en même temps à ce que les personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel soient bien protégées pour l'avenir.

ÉCONOMIE

- Reconnaissance et promotion de modèles de travail viables, plus de **flexibilité sur le lieu de travail**. **Assouplir le droit du travail**.

PLACE FINANCIÈRE

- **Institutions financières** transparentes et responsables : le client doit être informé ; imposition correcte (contre la stratégie de l'argent blanc) ; le too big to fail doit être respecté.
- Meilleur **accès au marché international pour la place financière suisse** (équivalence boursière illimitée avec l'UE illimitée).

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

- **Modernisation de l'armée** et développement des **cybercapacités** ; **augmentation des effectifs des corps de police et de surveillance des frontières** et renforcement de la visibilité

de la présence policière ; **budget de l'armée : 1% du PIB.**

- **des systèmes d'alerte précoce** innovants au niveau fédéral, afin que les risques sécuritaires nationaux et internationaux puissent être identifiés à temps ;

5.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- Un soutien efficace pour les **soins aux membres de la famille et aux proches**, afin que les personnes âgées et les malades puissent gérer leur quotidien de manière autonome et vivre chez elles le plus longtemps possible.

ASILE

- Octroi de l'**asile** aux personnes persécutées et vulnérables, afin de leur offrir la protection à laquelle elles ont droit
- **Des procédures d'asile plus rapides**, afin que les personnes qui n'ont pas droit à l'asile en Suisse soient renvoyées plus rapidement dans leur pays d'origine
- Une offre de formation à bas seuil, car la maîtrise d'une langue nationale est justement un facteur de réussite essentiel pour une intégration réussie.

RELATIONS INTERNATIONALES

- **Développer les relations bilatérales avec l'UE sur le plan sectoriel** et être en mesure de faire face aux éventuels défis sociaux ;
- Préserver les accords de Schengen.
- **Une politique économique extérieure** ouverte et un bon accès aux marchés étrangers pour les entreprises suisses, sans pour autant négliger les aspects de la durabilité.
- Le **respect des règles internationales et des principes fondamentaux du droit international**, afin qu'un ordre mondial garantissant la paix, la liberté et la prospérité reste possible.
- **Coopération approfondie avec les pays amis**
- **Engagement dans les régions en crise du monde** afin de réagir rapidement aux menaces

5.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- Mise en œuvre de la **stratégie énergétique 2050** (atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050)
- Sécurité de l'approvisionnement : focalisation sur les **énergies indigènes et renouvelables**. Procédures d'autorisation simplifiées et raccourcies. **Pas de centrales nucléaires**.
- Faire progresser les secteurs économiques locaux et régionaux dans les domaines du stockage de l'énergie et de l'efficacité énergétique, **des technologies de stockage décentralisées**.
- Intégrer les régions de montagne et les régions périphériques dans une loi efficace sur le CO₂, afin que ces régions, particulièrement touchées par les effets du changement climatique, puissent faire face aux défis à venir.
- **Les investissements dans les technologies climatiques et l'efficacité énergétique** pour réduire les émissions de CO₂ doivent à l'avenir bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel. Encourager l'innovation et la recherche dans les technologies d'avenir pour éviter, stocker et réduire les émissions de CO₂.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Investir dans la protection de la **biodiversité** afin de réduire l'impact sur le climat et de garantir des espaces récréatifs.
- Gestion soigneuse du **paysage cultivé**, afin de préserver l'agriculture locale ; utilisation durable

des produits phytosanitaires.

- Promotion de l'innovation et de la **numérisation dans l'agriculture**, afin qu'une production durable et efficace reste possible ; protection des races indigènes d'animaux de rente

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Un système d'incitation qui veille à ce que moins de déchets soient produits et, en même temps, un développement important de l'**économie circulaire**, afin que les produits soient davantage fabriqués de manière recyclable.

MOBILITÉ

- **Des systèmes de transport** fonctionnels, accessibles et complémentaires, y compris dans les régions de montagne et périphériques ; Un soutien accru à l'innovation et à la recherche pour les **nouvelles technologies de mobilité**, afin que nous puissions nous déplacer de manière encore plus durable à l'avenir.

5.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

- **Numérisation** : un développement responsable et coordonné de la cyberadministration entre la Confédération, les cantons et les communes

MÉDIAS

- un système médiatique dual, afin qu'une offre de médias privés garantisse, à côté de la **SSR**, la diversité de l'information régionale

6. LES VERT-E-S

6.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- Le code pénal doit intervenir en cas de **violence psychique et de harcèlement** dans les couples.
- Ancrer le principe "**Seul un oui est un oui**" dans le droit pénal en matière sexuelle.
- Campagne contre les violences sexistes et sexuelles
- L'incitation à la haine fondée sur l'**identité de genre** (par exemple la misogynie, l'énbyphobie et la transphobie) est incluse dans la **norme pénale élargie contre le racisme**.
- Saisir statistiquement la violence fondée sur la race, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. **Programme national contre le racisme**.
- **Troisième genre**, complétant les catégories féminin et masculin, dans le code civil.
- **Analyses** et contrôles de **l'égalité salariale** pour toutes les entreprises
- **Représentation minimale de 40% de femmes** dans les fonctions dirigeantes de l'admin. fédérale, des entreprises proches de la Confédération et des grandes entreprises privées.
- Rendre les **produits menstruels** accessibles gratuitement (contre la "pauvreté menstruelle").
- les opérations médicalement non nécessaires sur des **enfants intersexués** et **les thérapies de conversion** doivent être interdites.
- Reconnaître les Roms comme **minorité nationale**, en plus des Yéniches et des Sinti
- Transparence sur l'utilisation des **algorithmes** et leur fonctionnement, y compris les éventuels **"biais raciaux"**. **Les plateformes de médias sociaux** doivent rendre transparentes les procédures de modération et de mise en sourdine réglementées.
- **Vie privée** : interdire la reconnaissance faciale biométrique dans l'espace public.
- Renforcer **la responsabilité des entreprises multinationales**
- Promouvoir l'intégration des **personnes handicapées**.
- Renforcer **le droit de vote à 16 ans** et l'éducation politique.

PROTECTION DE LA VIE

- Supprimer l'interruption de grossesse du code pénal.

6.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- **Congé parental paritaire** d'au moins **18 semaines** chacun ; Congé de maternité prénatal de trois semaines ; Droit au **travail à temps partiel** et à la **réintégration** pour les parents.
- Promouvoir **les crèches et les écoles à horaire continu**
- **Protection financière** du parent qui s'occupe de l'enfant en cas **de divorce / séparation**
- **PACS** ("pacte civil de solidarité") accessible à tous les partenariats.

ENSEIGNEMENT et ÉDUCATION

- Développer le **système de bourses** ; promouvoir **l'école inclusive**
- Renforcer la place scientifique suisse et ses **hautes écoles** et améliorer les conditions de travail, notamment pour le **corps intermédiaire académique**.

SANTÉ

- La promotion de la santé et la prévention sont encouragées par une **loi-cadre**.
- Soutenir les mesures de **réductions de primes** ; Primes d'assurance maladie en fonction du revenu ; Une **caisse d'assurance maladie publique**.
- Financement des **soins aux personnes âgées et des soins de longue durée** ; garantir l'offre de prise en charge.
- Comblar les lacunes de l'assurance obligatoire des soins (p. ex. **traitements dentaires**).
- Stratégie nationale en matière de **santé mentale**

- Réduction du **sucre** dans la production d'aliments et de boissons
- **Légalisation du cannabis** ; décriminalisation de la consommation de drogues ; prévention de la toxicomanie
- Système d'alerte précoce contre les pandémies ; renforcer la recherche sur Long-Covid

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- Versement d'une **13e rente AVS**. Utiliser les bénéfices de la Banque nationale.

PLACE FINANCIÈRE

- **Une trajectoire de réduction des émissions de CO2** contraignante
- Le financement d'activités particulièrement néfastes pour le climat et l'environnement est **interdit** (par exemple l'extraction de **pétrole et de gaz à partir de sables bitumineux** et la **fracturation** ou le déboisement des **forêts tropicales**).
- Interdiction de financement pour la production de produits chimiques et biologiques d'armes de destruction (massive), d'armes nucléaires ainsi que d'autres moyens de guerre proscrits au niveau international comme les bombes à fragmentation ou les mines antipersonnel.
- Définitions contraignantes et efficaces de la durabilité et lutte contre **l'écoblanchiment**.

SÉCURITÉ

- **Armée** : compétences **cyberdéfensives** et **service de police aérienne** au lieu d'avions de combat d'attaque.
- **Service civil** sur une base volontaire. **Plus d'obligation de servir**.
- Travail de prévention contre **l'extrémisme de droite et la misogynie**.
- **Registre central des armes** ; le dépôt des armes d'ordonnance dans les arsenaux ou les stands de tir devient obligatoire.

ÉCONOMIE

- **Surveillance** indépendante **des marchés de matières premières** (Rohma).
- Transparence sur les rapports de propriété des entreprises (**registre des ayants droit économiques**). Soumettre les avocats à la loi sur le blanchiment d'argent.
- Impôt sur les bénéfices de guerre

6.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- **Un salaire minimum** légal d'au moins 25 francs de l'heure dans toute la Suisse
- Assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie et droit aux indemnités de chômage également pour les indépendants ainsi qu'une indemnité de chômage partiel à 100% pour les bas salaires jusqu'à 4000 francs par mois.
- Bonifications pour tâches éducatives et d'assistance
- Premiers pas vers un **revenu de base inconditionnel**
- La loi sur le travail doit également s'appliquer au travail dans les ménages privés
- un meilleur soutien **aux aidants familiaux**

POLITIQUE FISCALE

- Imposition individuelle.
- Impôt sur les successions pour les grandes fortunes
- Pas d'imposition forfaitaire pour les ressortissants étrangers

MIGRATION

- Adhésion de la Suisse au **Pacte de l'ONU sur les migrations**.
- Les personnes ne doivent plus perdre leur permis de séjour simplement parce qu'elles bénéficient de l'aide sociale.

ASILE

- Octroyer généreusement des **visas humanitaires** et accueillir les personnes reconnues comme réfugiées (**contingents**) ; réintroduire **l'asile dans les ambassades**.
- **Élargir les motifs d'asile** : Fuite en raison du réchauffement climatique, persécution en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle, objection de conscience en cas de guerre.
- **Frontex** doit protéger les personnes en fuite au lieu de les refouler. Délit de "pushback".
- Supprimer le **statut F** ("admission provisoire") ; supprimer **l'aide d'urgence en matière d'asile**.
- Régularisation collective des sans-papiers
- Les centres d'asile fédéraux de type carcéral sont remplacés par des **centres de protection et de soutien**. **Pas de détention administrative** dans le domaine de la migration.

RELATIONS INTERNATIONALES

- **Accord avec l'Union européenne** ; participation au Green Deal européen.
- Aide à la reconstruction de **l'Ukraine**. Poursuivre les crimes de guerre commis par la Russie en Ukraine.
- Une politique étrangère cohérente dont **l'objectif principal est la promotion des droits de l'homme**. La politique extérieure doit en outre être **féministe**.
- **Politique de neutralité** active, du côté du droit international. **Politique active de sanctions**.
- S'engager pour le **désarmement et la démilitarisation** au niveau mondial. Exportations de matériel de guerre hors de Suisse. Ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires. Un accord international doit proscrire les systèmes d'armes autonomes.
- Compétence universelle pour les crimes de guerre commis à l'étranger.
- **Dénoncer l'accord de libre-échange avec la Chine**. Les nouveaux accords commerciaux seront complétés par des dispositions contraignantes en matière de durabilité.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Investir au moins 1% du PIB suisse dans la coopération au développement.
- **Augmenter le soutien financier aux institutions de l'ONU et aux ONG**

6.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- **Loi sur le CO2**. D'ici 2030, la Suisse doit devenir "climatiquement neutre" (zéro net). D'ici 2040, neutralité climatique, y compris toutes les émissions importées. AB 2040 Climat positif.
- Création d'un **département climatique**
- **Fonds climatique** (Voir initiative populaire) : Développer les énergies renouvelables et surtout accélérer le développement de **l'énergie solaire**. **0,5 à 1 %** du PIB seront investis.
- **Obligation d'utiliser l'énergie solaire** sur les toits et façades appropriés des bâtiments existants et nouveaux. Utiliser davantage l'énergie solaire y compris pour le chauffage.
- Remplacer les chauffages électriques à résistance ; accélérer la rénovation des bâtiments.
- Des règles d'efficacité plus strictes pour les appareils électriques
- **Centrales nucléaires** : fixer des durées d'exploitation maximales. **Les déchets nucléaires** suisses doivent être stockés en profondeur sur le sol suisse.
- Pas de nouvelles immatriculations pour les voitures neuves fonctionnant aux énergies fossiles à partir de 2025 ; dès que possible : arrêt de l'installation de chauffages à combustibles fossiles
- Réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture d'ici 2040

ENVIRONNEMENT et BIODIVERSITÉ

- **Le droit fondamental à un environnement sain** doit être inscrit dans la Constitution fédérale et la **nature** devient au moins partiellement un sujet de droit - et peut donc porter plainte. Création d'une infraction d'**écocide** ; réparation des dommages écologiques dans le droit privé.
- **Des droits fondamentaux pour les animaux**. Ils doivent devenir des personnalités juridiques
- **Créer et préserver** des espaces verts et aquatiques pour lutter contre les îlots de chaleur ;

- **Renaturer les cours d'eau** ; habitats naturels et semi-naturels
- Améliorer la **protection des troupeaux** afin d'assurer une cohabitation ordonnée avec les grands prédateurs indigènes ; adapter la loi sur la chasse de manière modérée.
- Élimination progressive des produits phytosanitaires de synthèse.
- Faciliter les **transmissions de fermes** hors du cadre familial ; promouvoir de nouvelles organisations de travail telles que les coopératives agricoles ou l'agriculture solidaire.
- **La consommation de viande** doit diminuer grâce à l'éducation et à une meilleure information.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Renforcer l'**économie circulaire** dans la construction, les biens de consommation (droit à la réparation, augmentation de la durée de garantie),...

MOBILITÉ

- Réduire le **trafic individuel motorisé** dans les villes et les agglomérations de 50% d'ici 2040.
- de voitures légères et de petite taille. Les véhicules fonctionnant à l'énergie fossile ne sont plus autorisés à circuler pour la première fois.
- Interdire **les vols intérieurs et les vols court-courriers** vers les pays proches
- **Taxe sur les billets d'avion ; taxation du kérosène**
- Développer les **transports publics** et les rendre moins chers ;
- **Les déductions fiscales pour les trajets domicile-travail sont limitées aux frais occasionnés par le moyen de transport raisonnable le plus respectueux de l'environnement.**

6.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- L'État de droit suisse doit être complété par la **juridiction constitutionnelle**.
- **La protection juridique collective** dans le code de procédure civile
- "**Justice restaurative**" : mettre fin aux procédures pénales à l'amiable et favoriser la réconciliation entre les parties.
- **Le financement des partis politiques** doit être transparent et public

ÉTAT (naturalisation)

- Droit de vote pour toute personne résidant légalement en Suisse depuis 3 ans.
- Naturalisation pour tous ceux qui vivent depuis plus de 3 ans en CH avec un statut régulier
- Principe du lieu de naissance (ius soli).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

- Administration innovante (architecture API). Les données administratives sont "open data"
- **E-ID gouvernemental** (avec logiciel open source)

7. PARTI VERT LIBÉRAL SUISSE (PVL)

7.1 LA PERSONNE AU CENTRE

- L'État ne doit pas dicter aux gens comment ils doivent vivre et se **comporter de manière neutre vis-à-vis de toutes les visions du monde**, tant que cela est compatible avec l'ordre juridique suisse.
- **L'égalité** entre hommes et femmes et entre tous les modèles de famille et de vie ainsi que l'égalité des chances sont pour nous une évidence et doivent être garanties.

7.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- **des places de crèche** abordables : une offre suffisante et abordable dans toute la Suisse
- **Congé parental paritaire** pour permettre aux parents d'augmenter leur temps de travail

ÉDUCATION et formation

- La Suisse doit rester un **pôle universitaire et de recherche compétitif** ; les formations dans les domaines où il y a un manque de personnel qualifié doivent être rendues plus attrayantes pour les deux sexes ; examiner régulièrement les dépenses de manière critique (des mécanismes de contrôle doivent garantir la qualité et le rapport coûts/bénéfices).
- Apprentissage d'une **deuxième langue nationale** comme première langue étrangère ;

SANTÉ

- Financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires
- planification supracantonale avec un maximum de six **régions de santé**.
- Dossier électronique du patient (éliminer les excès de soins).
- Il faut lever les tabous sur la maladie et la mort : Les directives anticipées peuvent réduire les prolongations de vie douteuses et coûteuses.
- **Politique en matière de drogues** : poursuite stricte du trafic de drogues illégales plutôt que la répression à l'encontre des toxicomanes ; les drogues douces comme **le cannabis** doivent être légalisées et taxées en tenant compte de la protection de la jeunesse.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- Âge de la retraite flexibilisé et neutre du point de vue du genre
- Modernisation du deuxième pilier pour les bas revenus, les personnes travaillant à temps partiel et celles dont le revenu varie fortement au cours de la vie active.

ÉCONOMIE

- **Ordre économique libéral** : laisser jouer une saine concurrence.
- En cas de défaillance du marché, l'État doit intervenir pour réguler (par exemple, la protection de l'environnement), par le biais de systèmes d'incitation basés sur l'économie de marché, tels que les taxes d'incitation.
- Investir dans les atouts de la Suisse : formation, recherche, main-d'œuvre qualifiée
- Permettre aux personnes âgées d'accéder au marché du travail
- Incitations financières via **des taxes d'incitation, des systèmes de bonus-malus** et des adaptations du système fiscal (**réforme fiscale écologique** : taxe sur l'énergie ou sur les ressources).
- Renforcer **l'agriculture** dans le sens d'un secteur à forte valeur ajoutée, durable et **largement indépendant des fonds publics**.
- **Numérisation** : gains d'efficacité, symétrie et démocratisation des connaissances, sauts dans la recherche, redistribution des chaînes de création de valeur

PLACE FINANCIÈRE

- La politique des marchés financiers doit avoir pour objectif de garantir l'accès à tous les marchés pertinents dans le monde. Des normes réglementaires internationales efficaces.
- L'État doit participer le moins possible aux risques de la place financière. Les éventuels risques restant à la charge de l'État doivent être indemnisés par la place financière.

7.3 SOLIDARITÉ

POLITIQUE FISCALE

- Introduction de l'**imposition individuelle** : incitations pour les deuxièmes revenus.
- Simplifier le système fiscal ; **réforme fiscale écologique**.
- Lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales.

ASILE

- Augmenter et exploiter les contingents des **programmes de réinstallation**.
- **Exécution conséquentielle en cas de décision d'asile négative**. Convention de réadmission.
- L'**aide sociale** a pour but d'ouvrir des voies vers une vie autonome.
- des incitations pour **favoriser l'intégration** : cours de langue, soutien à l'intégration sur le marché du travail, à l'accès à des formations ou à la création de réseaux sociaux.
- Intégration même avec **un statut de protection S** : mesures d'intégration et incitations
- Remplacement de l'admission provisoire (**statut F**) par le statut de "protection humanitaire" :
- **Solutions européennes** : plus de solidarité entre les Etats. Rejet de la mise en œuvre des processus d'asile dans des centres situés en dehors de l'Europe.
- Renforcer l'engagement humanitaire : élargir l'engagement dans les régions en crise
- Soutenir les niveaux de mise en œuvre : Soutien aux communes

MIGRATION

- **Accès facilité au marché du travail** pour les diplômés des hautes écoles des pays tiers ;
Aménagement spécifique à la branche des contingents pour les pays tiers

INTERNATIONAL

- **Europe** (assurer la participation au marché intérieur européen) : nouvel **accord institutionnel** ou **adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen**.
- La Suisse en tant que **médiatrice** dans les situations de conflit ; l'aide humanitaire est au centre des préoccupations
- **Renforcer** les conditions-cadres de la **Genève internationale**
- La conception de la neutralité de la Suisse doit avoir pour objectif de renforcer les valeurs démocratiques et de droit international public au sein de la communauté internationale.
- Pour l'adoption **de sanctions internationales**
- La Suisse reste **non-alignée**, mais encourage la coopération avec l'**OTAN**
- **Réformer les règles de réexportation des biens d'armement** : Permettre la réexportation vers des États démocratiques attaqués en violation du droit international.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Assumer une responsabilité globale pour une coopération au développement durable

7.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- **Tournant énergétique**. Abandonner les technologies émettrices de CO2 et **renoncer au nucléaire**.

- Investir davantage dans l'**efficacité des bâtiments et de l'électricité** (numérisation).
- Développement massif du **photovoltaïque** ; en combinaison avec le développement de la **Installations d'énergie éolienne** (procédures d'autorisation plus rapides ; bonnes conditions-cadres).
- Développement des **centrales hydroélectriques à accumulation**
- **Stratégie nationale pour les technologies Power-to-X (transformation et stockage de différentes formes d'énergie)** : Encouragement des **innovations** techniques dans la science et l'industrie ; construction d'**installations Power-to-X** également en Suisse
- Stockage par pompage, via des batteries dans les bâtiments
- Accord sur l'électricité avec **l'UE** ; intégration de la Suisse dans le marché européen de l'énergie.

ENVIRONNEMENT et BIODIVERSITÉ

- Réduire la charge sur les écosystèmes par des incitations (**taxe d'incitation**)
- Les valeurs limites pour les **polluants** doivent être respectées de manière conséquente
- Utilisation respectueuse de **l'eau** ; renaturation des **cours d'eau**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Aménagement actif du territoire** : créer des zones d'habitation de haute qualité ; plans directeurs et plans d'affectation régionaux et communaux ; renforcer les compétences des autorités dans les communes de petite et moyenne taille ; augmenter l'efficacité des surfaces d'habitation, en particulier dans les villes, et construire davantage en hauteur ; construire de manière durable (technologies innovantes de construction en bois, utilisation économe du béton et de l'acier, réutilisation des matériaux de construction...) ; préserver les réserves de terrain.

MOBILITÉ

- Incitations en faveur du **transport évité** (rapprocher le plus possible l'habitat, les loisirs, la consommation et le travail) ; **tarification globale de la mobilité**.
- Transfert vers des moyens de transport plus efficaces tels que le **vélo, la marche et les transports publics** doivent être encouragés.
- Stratégie suisse pour l'**électromobilité**, avec programme fédéral de mise en œuvre ; intégration de l'électromobilité dans les systèmes de bonus-malus pour les nouveaux achats ; réglementation claire des conditions-cadres et garantie de la durabilité.
- Mise en œuvre du transfert sur le rail du transport de marchandises à travers les Alpes
- **Le trafic aérien** doit être davantage taxé. Il doit devenir climatiquement neutre. Pas d'augmentation de la capacité des aéroports suisses.

7.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- L'État doit se concentrer sur ses **tâches principales**, se baser sur **la responsabilité individuelle** et organiser ses services comme une entreprise moderne.
- Nous saluons une **politique financière anticyclique**. Le frein à l'endettement.
- Promouvoir l'État numérique

ÉTAT et procédures de naturalisation

- Faciliter **la procédure de naturalisation** pour les personnes ayant grandi en Suisse. Le corps électoral (assemblée communale) ne doit pas décider d'une naturalisation

8. PARTI ÉVANGÉLIQUE (PEV)

8.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- Adoption et mise en œuvre d'une **loi efficace sur la responsabilité des entreprises multinationales**.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- Incriminer l'**exploitation du travail** dans le code pénal afin que les victimes soient mieux identifiées et protégées et que les autorités de poursuite pénale puissent plus facilement sanctionner le travail d'enquête et l'administration des preuves, et que les auteurs soient traduits en justice et condamnés. (Voir motion 20.3630)
- **des offres de réintégration** dans toute la Suisse **pour les personnes qui souhaitent quitter la prostitution**. Il faut des offres d'aide pour les personnes qui veulent sortir de la prostitution, qui offrent de réelles alternatives à la prostitution et qui gèrent les dommages consécutifs à la prostitution. L'objectif est de disposer d'une source de revenus indépendante afin de pouvoir financer sa propre subsistance de manière autonome et dans la dignité. (Voir motion 22.3980)
- **Interdiction d'acheter des services sexuels** en Suisse (modèle nordique)
- Paquet complet de prévention et d'information de la Confédération et des cantons contre **les loverboys**, qui rendent les jeunes filles émotionnellement dépendantes et les forcent à se prostituer.

8.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- Rendre la **garde des enfants** supportable : **Augmentation générale des allocations familiales et des allocations pour enfants à au moins 250 francs ou 300 francs par mois** (voir initiative parlementaire 23.406).
- **Des prestations complémentaires pour les familles dans toute la Suisse** au lieu de l'aide sociale, car les enfants ne doivent pas être confrontés à la pauvreté en Suisse et ne doivent pas se retrouver à l'aide sociale.
- Suppression sans remplacement du plafonnement des rentes de couple à 150 pour cent, alors que les concubins se voient verser deux rentes complètes (**pénalisation du mariage**) ; **pas d'imposition individuelle**.

ÉDUCATION

- mettre l'accent sur l'éducation et la recherche en matière d'**énergie renouvelable**.

SANTÉ

- **Modèles de soins médicaux interprofessionnels** pour garantir les soins de base face à la menace d'une pénurie de médecins de famille
- Augmenter la **réduction des primes**
- Développer les **soins palliatifs** comme alternative à l'assistance au suicide.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- **Des rentes AVS et un impôt fédéral équitables aussi pour les couples mariés** : abolir la discrimination du mariage (voir aussi les initiatives populaires du Centre)
- **La redistribution dans le 2e pilier** au détriment des jeunes générations doit être éliminée. Le processus d'épargne dans la prévoyance professionnelle doit être avancé.

- **Les départs à la retraite** doivent être assouplis et les réductions de rente correspondantes doivent être socialement atténuées pour les personnes ayant une longue durée d'activité et un faible revenu. L'âge de référence doit être le même pour les hommes et les femmes.
- Développer l'offre de **concepts d'habitat** adaptés aux besoins, tels que les logements avec encadrement, les maisons intergénérationnelles ou les appartements pour personnes âgées ; des modèles de soins modulaires qui peuvent réagir de manière flexible aux besoins de soins individuels réellement existants. Il s'agit de permettre aux personnes de rester le plus longtemps possible chez elles de manière autonome et d'éviter ainsi des entrées prématurées et coûteuses en maison de retraite.
- Soutenir **les proches soignants** : soulagement financier, par la garantie de la prévoyance vieillesse et l'indemnisation des soins prodigués aux proches ; soulagement pratique, par un encadrement et un accompagnement spécialisés, et par des remplacements pendant les week-ends ou les vacances.

ÉCONOMIE

- **Promouvoir les entreprises sociales** (voir motion 21.3891). Les "entreprises sociales" sont des entreprises privées qui ne visent pas uniquement leur propre profit. Leur but est d'assumer une responsabilité sociale et de contribuer à relever les défis écologiques et sociaux de notre société.
- **Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** doivent être encouragés de manière ciblée et réintégrés dans le marché du travail ; les marchés publics doivent être délibérément attribués à des entreprises qui s'engagent de manière conséquente et démontrable en faveur de l'intégration des personnes handicapées et des demandeurs d'emploi de la génération des plus de 50 ans ; des incitations doivent être mises en place pour les entreprises qui proposent des modèles commerciaux innovants et créatifs afin d'intégrer les personnes handicapées et les demandeurs d'emploi de la génération des plus de 50 ans.
- **Les accords de libre-échange** doivent contenir des clauses relatives aux normes sociales, environnementales et aux droits de l'homme.

PLACE FINANCIÈRE

- Extension massive des compétences de surveillance, d'intervention et de sanction de l'autorité de surveillance financière **FINMA**.
- Renforcement des **exigences en matière de fonds propres**
- Pour les banques d'importance systémique, la part variable du salaire (**bonus**) doit être limitée **à deux mois de salaire au maximum ou à 15 pour cent du salaire annuel**.
- **Salaires maximaux** pour les entreprises proches de l'Etat, détenues ou majoritairement détenues par les pouvoirs publics, comme Postfinance, les banques cantonales, CFF, Axpo,...
- **des critères de durabilité** stricts pour les placements financiers de la Banque nationale suisse, de Compenswiss (fonds de l'AVS, de l'AI, des APG) ainsi que des caisses de pension des pouvoirs publics et des entreprises proches de l'État.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

- S'engage pour un "**service citoyen**" (voir initiative populaire)

8.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- **Les professions dans le domaine des soins à la personne sont importantes pour le système**. Les soignants, les enseignants ou les gardiens de crèche, doivent être revalorisés. C'est pourquoi le PEV s'engage pour des **taux d'encadrement** nettement **plus élevés et des salaires adaptés**.

- Mesures contre **la pauvreté des personnes âgées** : amortir l'inflation et garantir la compensation du renchérissement pour les rentes AVS ainsi que des réductions plus importantes pour les primes d'assurance maladie ; Réduire la déduction de coordination LPP et permettre l'assurance de plusieurs temps partiels dans le 2e pilier.

ASILE

- Pour une régularisation des bénéficiaires de longue durée de l'aide d'urgence issus de l'ancien droit d'asile (motion 21.3187)

8.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- Atteindre **zéro émission nette** : développer fortement et de toute urgence la production d'électricité à partir de **sources d'énergie renouvelables indigènes** ; l'offensive en matière d'électricité doit inclure l'**énergie hydraulique et éolienne** et augmenter massivement les **surfaces photovoltaïques**, y compris dans l'agriculture.
- **Les sources de chaleur neutres en CO2 doivent être soutenues financièrement**, car ils permettent d'arrêter des milliers de chauffages au fioul et au gaz.
- Réforme fiscale écologique qui, par le biais d'une **taxe d'incitation**, charge fiscalement la consommation d'énergie fossile - plutôt que le travail.
- Soutient l'**initiative du Fonds pour le climat**.

ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITÉ

- A court terme, l'objectif est de faire passer la **part des surfaces protégées** en Suisse à un cinquième de la surface totale ;
- Les villes et les communes doivent en outre intensifier leurs efforts pour renforcer la biodiversité également dans les zones habitées et créer ainsi **des poumons verts**.
- Stopper la construction sur les précieuses terres arables et les surfaces d'assolement.

MOBILITÉ

- La vérité des coûts doit prévaloir dans le secteur aérien. Introduire une **taxe sur les billets d'avion**. A long terme, il faut des solutions internationales pour un **impôt efficace sur le kérosène**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Construire avec du bois et d'autres matériaux écologiques plutôt qu'avec du béton.
- Garantie des appareils plus longue de cinq ans au lieu de deux (voir aussi motion 19.4594)

8.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- Introduction de la **double proportionnelle lors des élections fédérales** (contre la multiplications de listes électorales).

ÉTAT et RELIGION

- Le PEV s'engage pour la protection de l'héritage, l'identité, les valeurs et les traditions chrétiens. Lors de la dernière législature, le PEV s'est engagé pour le **maintien de l'invocation de Dieu** dans le préambule de la Constitution fédérale.
- Clarifier les **conditions d'intégration et de cohabitation des religions** ainsi que les relations entre l'État et la religion.
- **Des conditions de formation claires pour les imams** qui protègent contre la radicalisation islamiste et utilisent le potentiel d'intégration des imams dans leurs relations avec les jeunes dans leurs communautés musulmanes.

9. UNION DÉMOCRATIQUE FÉDÉRALE (UDF)

9.1 LA PERSONNE AU CENTRE

DROITS DE L'HOMME

- Défense de la **liberté d'expression** et de la **diversité d'opinion** : Non aux lois de censure, "Cancel Culture", wokisme, **abolition du passage de l'article 261bis du Code pénal concernant la "discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle"**.
- Contre l'**idéologie transgenre** : les mineurs doivent être protégés contre le changement de sexe et l'administration de bloqueurs de puberté.
- Droit à la vie privée : pour le maintien de l'**argent liquide** (voir aussi l'initiative sur l'argent liquide).

LIBERTÉ DE RELIGION

- **Liberté de croyance et de conscience** pour tous les habitants sur la base des critères de valeur judéo-chrétiens, y compris dans les domaines de l'éducation et de la santé (par exemple sur la **question création-évolution** ou pour le **personnel médical** sur la question de la participation à l'avortement, l'aide au suicide) ;
- **pas d'ingérence de l'État** dans l'organisation interne des communautés religieuses (**exception : l'islam radical**)
- Délégation de **tâches sociales** publiques à des institutions de communautés religieuses sur la base de contrats de prestations contre indemnisation
- Pas de préférence juridique et/ou fiscale de la part de l'État à l'égard de certaines communautés religieuses.

PROTECTION DE LA VIE

- Protection de la vie - de la conception à la mort naturelle
- Contre la libéralisation de la **procréation médicalement assistée** (don de sperme, don d'ovules, gestation pour autrui)
- Contre l'**avortement** et l'**assistance au suicide**.
- Réglementation du consentement au **don d'organes**

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- **Interdiction de la prostitution** : nouvelle infraction "achat de services sexuels contre rémunération »

9.2 BIEN COMMUN

FAMILLE

- **Alléger sensiblement la charge financière des familles** : allocations familiales appropriées et déductions fiscales forfaitaires généreuses et non affectées aux revenus des enfants
- Il y a deux sexes : l'homme et la femme.
- L'institution juridique du **mariage** est pour la communauté de vie obligatoire et à vie d'un **homme et d'une femme**. Une réglementation **juridique** d'autres communautés de vie, telles que les couples de même sexe, les concubins, etc.
- Suppression de la pénalisation des couples mariés en matière de rente AVS (pénalisation du mariage) par rapport aux couples en concubinage, en introduisant une taxe indépendante de l'état civil. "Rente de couple" pour tous les couples de rentiers AVS faisant ménage commun.
- Limitation de la diffusion de la **pornographie** et de l'industrie pornographique

ÉDUCATION et formation

- **L'école primaire** doit être adaptée aux enfants, transmettre des connaissances et des valeurs. **Pas de sexualisation précoce, d'idéologie du genre, de cours de drag queen pour les enfants**, etc.

SANTÉ

- **Prévention de la santé** sur les effets d'un mode de vie malsain ou irresponsable dans le domaine de l'alimentation, de l'activité physique/du sport, de l'alcool, des drogues, de la sexualité et de l'hygiène mentale.
- **Modules d'assurance maladie** facultatifs et peu coûteux

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- Augmentation de l'âge de référence de la retraite à **65, puis 67 ans pour les hommes et les femmes**.
- Augmentation du **taux de TVA** en faveur du fonds AVS.

9.3 SOLIDARITÉ

SOCIAL

- **Aide sociale : renforcer la responsabilité individuelle**

ASILE

- **réduction efficace de l'attractivité** de la Suisse en tant que pays d'asile.
- Reconnaissance de la persécution non étatique, surtout pour les requérants **convertis de l'islam à la foi chrétienne** et qui sont donc en danger de mort dans leur pays d'origine.
- **Levée de l'interdiction de travailler pour les requérants d'asile** de l'aide sociale à l'aide d'urgence ; le gain réalisé pendant la procédure d'asile sert, après déduction d'un "argent de poche" de la couverture des frais d'hébergement et de subsistance.
- Internement des demandeurs d'asile déboutés jusqu'à leur expulsion

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- **Priorité à l'aide au développement bilatérale directe** plutôt qu'aux organisations multilatérales

RELATIONS INTERNATIONALES

- Bonnes relations avec le peuple et la terre **d'Israël. Reconnaissance de Jérusalem comme capitale indivisible d'Israël** et transfert de l'ambassade suisse à Jérusalem ; évaluation de la solution dite des "deux États" ; interruption du soutien financier de la Suisse à l'UNRWA.
- **Quitter l'ONU** si elle ne se réforme pas (pas de droit de veto au Conseil de sécurité).
- Préservation de la **neutralité suisse**

9.4 PRÉSERVATION DE LA CRÉATION

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

- Renforcer la sécurité de l'approvisionnement et rendre l'énergie abordable
- **Levée de l'interdiction des centrales nucléaires.** Suppression de la priorité accordée à l'injection dans le réseau d'électricité d'origine photovoltaïque et éolienne.
- **Investissements dans l'aménagement hydraulique, la protection contre les inondations et l'énergie.** Promotion de formes innovantes de production d'énergie, comme **la géothermie profonde**.
- **Suppression des taxes et redevances sur le CO2 ; Taxe d'incitation sur l'impôt sur les huiles minérales** pour les carburants et combustibles fossiles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réduction de la consommation de ressources grâce à **l'utilisation de technologies de pointe.**
- Réduction des exigences en matière d'énergie et de transport, **révision de son propre mode de vie** en ce qui concerne les exigences en matière de niveau de vie, de consommation d'énergie, de mobilité, etc.

9.5 SUBSIDIARITÉ (État)

ÉTAT

- respect accru du **principe de subsidiarité** et du **fédéralisme** dans l'accomplissement des tâches publiques. Promotion de la responsabilité individuelle.
- Soutient l'initiative Giacometti : **les lois fédérales déclarées urgentes** (comme celles concernant les mesures Covid 19) doivent **être soumises au vote dans les 100 jours suivant leur adoption par l'Assemblée fédérale.**
- Contre la prolongation de certaines parties de la **loi Covid-19** (notamment parce que c'est la base d'une éventuelle réintroduction de l'obligation de certificat).

ÉTAT ET ÉGLISE

- Maintien de l'hymne nationale de la Suisse,

MÉDIAS

- Soutient l'initiative SSR - « 200 francs, ça suffit ! »